

19-25 SEPTEMBRE 2022



CHALLENGE DE LA MOBILITÉ

Au travail on s'y rend autrement !

Ce challenge régional vise à encourager et à promouvoir les alternatives à l'utilisation de la voiture individuelle (marche, vélo, transports en commun, covoiturage, etc.) lors des trajets domicile-travail.



Organisé par



En partenariat avec



QUELS OBJECTIFS ?

➤ **Encourager les changements de comportement et valoriser les bonnes pratiques en matière de mobilité, qu'elles soient le fait des salarié·e·s eux-mêmes, ou des établissements qui en facilitent l'usage.**

Un challenge de la mobilité au sein des entreprises et administrations de Bourgogne-Franche-Comté pour :

- **agir en faveur de l'environnement** mais également limiter les risques liés à la santé et la sécurité ;
- **tester un ou plusieurs modes de déplacements alternatifs** à la voiture individuelle pour se rendre au travail ;
- **communiquer sur les offres de mobilités**, au sein d'un territoire, mais aussi dans les entreprises et les administrations.



QUI PEUT PARTICIPER ?

LES TERRITOIRES

Toutes les intercommunalités de Bourgogne-Franche-Comté sont concernées : communautés de communes, communautés d'agglomération, métropoles et communautés urbaines.

Les autres structures de coopération intercommunales, comme les PETR, les Pays, ou encore les syndicats mixtes peuvent participer en tant qu'animateurs locaux, en facilitant la mobilisation sur leurs intercommunalités volontaires et en mutualisant les actions de sensibilisation et de communication.

LES EMPLOYEURS

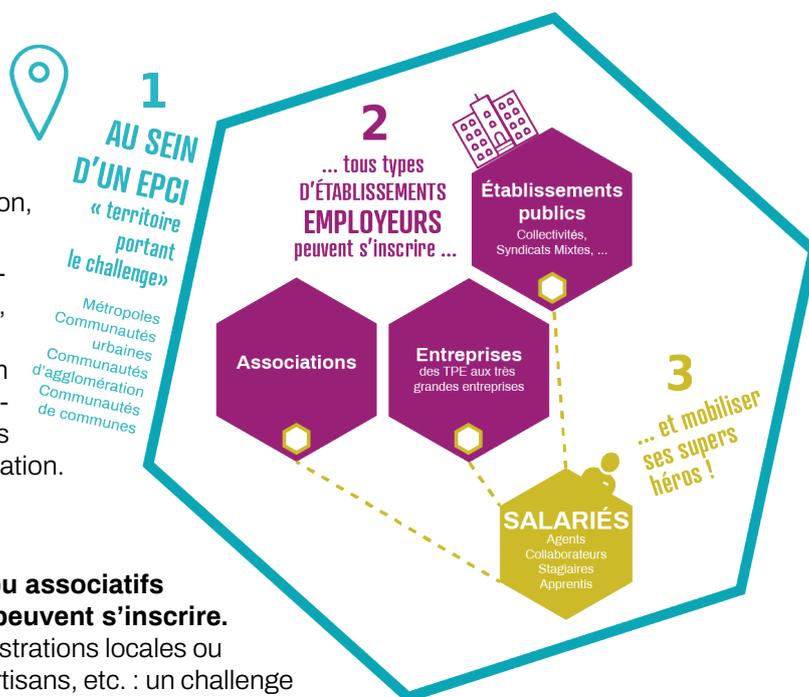
Tous les employeurs publics, privés ou associatifs des intercommunalités participantes peuvent s'inscrire.

Des TPE aux grandes entreprises, administrations locales ou régionales, en multi-sites, associations, artisans, etc. : un challenge pour tous !

Dans chaque établissement, un.e référent.e en interne inscrit son établissement sur le site internet jusqu'à la veille du challenge, le 18 septembre 2022, et transfère ensuite le code généré lors de l'inscription à l'ensemble des salarié·e·s.

LES SALARIÉS

Tous les salarié·e·s temporaires et permanent·e·s ainsi que les stagiaires et apprenti·e·s d'un établissement participant, peuvent s'inscrire, grâce au code établissement transmis à chaque référent.e établissement.



Oublier les bouchons, la recherche d'une place de parking, réduire son budget transport, ou valoriser ses efforts du quotidien !
Toutes les raisons sont bonnes pour se challenger, embarquer ses collègues dans l'aventure et agir concrètement pour l'environnement, pour sa ville ou pour son entreprise.

QUEL FONCTIONNEMENT ?

UN CHALLENGE QUI S'ORGANISE À DOUBLE ÉCHELLE



En effet, ce sont tout d'abord **les intercommunalités** (communautés de communes, communautés d'agglomérations, communautés urbaines, et métropoles) qui ouvrent le bal pour relever ce défi collectif. Effectivement, en devenant **partenaires du challenge** « Au travail on s'y rend autrement ! » elles permettent l'organisation de ce défi mobilité **à l'échelle de leur territoire**.

Leur inscription en tant que « territoire » déclenche ainsi la possibilité aux **établissements employeurs**, situés sur leur périmètre, de s'inscrire pour concourir, d'une part aux prix par territoires, mais également aux prix régionaux.

Une fois cette étape d'inscription et de mobilisation faite, tout s'opère pendant **la semaine du challenge de la mobilité BFC, du 19 au 25 septembre**, organisée dans le cadre de la semaine européenne de la mobilité.

Effectivement, c'est grâce à **l'engagement des salariés volontaires** et de leurs efforts fournis pendant cette semaine pour se déplacer autrement qu'avec la voiture individuelle, que les établissements employeurs peuvent espérer obtenir un prix. Chaque jour de la semaine, les participants sont invités à réaliser leurs **trajet domicile-travail** en utilisant un mode de déplacement alternatif.

Pour finir, deux mois après le challenge de la mobilité BFC, les participants, territoires, et organisateurs se retrouvent **pour célébrer les réussites de ce défi mobilité**. Avec notamment une première cérémonie, qui récompense l'ensemble des structures participantes **à l'échelle régionale**, suivie de multiples de cérémonies, cette fois-ci récompensant les participants **à l'échelle de chaque territoire**.

QUE RÉCOMPENSE-T-ON ?

LA MOBILISATION DES SALARIÉ·E·S !

Les établissements qui ont le plus **fort taux de participation sur leur territoire sont gagnants**. En cas d'exæquo le nombre de kilomètres en report modal départagera les établissements.

Au niveau régional, 4 prix supplémentaires viennent également récompenser les établissements : **un prix « vélo », un prix « transports co' », un prix « territoires ruraux », et un prix « coup de cœur du jury »**.



**PARTI-
CIPEZ!**

COMMENT S'INSCRIRE ET PARTICIPER ?

Rendez-vous sur le site dédié au challenge de la mobilité Bourgogne-Franche-Comté !

challengemobilite-bfc.fr

Inscriptions, suivi des actualités du challenge, accès au kit de communication et supports de mobilisation, tout se passe en ligne !

Territoires, employeurs, salariés, pour vous inscrire laissez-vous guider sur notre site internet ou contactez l'équipe d'animation : animation@challengemobilite-bfc.fr



**CHALLENGE
DE LA MOBILITÉ**
Bourgogne-Franche-Comté

19-25 SEPTEMBRE 2022